



Conseil d'École

Conseil d'école du 1er trimestre (04/11/2025)

Année scolaire 2025-20256

Présents :

Enseignantes : Mme Avril, Mme Blondain, Mme Bois, Mme Boucaud-Vacher, Mme Canneau (directrice), Mme Guyonnet, Mme Hyenne, Mme Mimeur, Mme Tancrez.

Parents élus : Mme Bey, Mme Champagne, Mme Marot, Mme Vailler, Mme Vollet, Mme Vigneux et M. Dufour.

Mairie : Monsieur Galopin, maire.

ATSEM : Mme Guigon, Mme Favier

Cantine : Mme Teppaz (cantinière), Mme Pignon (présidente)

Garderie : Mme Sivert

APE : M. Morestin (secrétaire)

Excusées : M. Josserand, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Tournus, Mme Desvignes (agent d'animation dont la présence à la garderie était nécessaire)

Début du Conseil d'école : 18h00

Effectifs et organisation pédagogique:

PS : 20

PS-MS : 5+16+1 élève en intégration

MS-GS : 5+18

GS-CE1 : 10+14

CP : 25

CE2 : 24

CM1 : 17

CM2 : 20

Total : 175 (168 élèves l'année dernière)

L'ouverture d'une classe à la toute fin de l'année dernière est un grand bénéfice pour l'école. Cela a permis de réduire les effectifs des classes.

Mme Favier, employée communale travaillant déjà dans l'école est présente dans la classe des GS-CE1 tous les matins jusqu'à 10h45, ce qui est très appréciable.

Cette année, les contingents ayant été fortement réduits, nous n'avons malheureusement pu avoir aucun service civique malgré les candidatures reçues.

En revanche, la municipalité a embauché Manon Julien afin de remplacer Emilie à la cantine, à la garderie et pour la BCD. Nous les en remercions.

Deux postes d'enseignantes remplaçantes sont aussi rattachées à notre école : Mme Flatot à mi-temps avec Mme Morillo et Mme Petiot à temps plein.

Elections des parents d'élèves :

Sur 245 inscrits, 184 ont voté. 178 suffrages ont été exprimés et nous avons eu 6 bulletins nuls ou blancs. Le taux de participation est donc de 75.10% ce qui est en hausse par rapport à l'année dernière (73.06%). 8 titulaires et 2 suppléants ont été élus.

Nous remercions Mmes Précia et Carlier-Anseau, parents élus l'année dernière, qui ont effectué la préparation du matériel de vote avec Mme Canneau ainsi que Mmes Marot et Vailler qui se sont rendues disponibles pour le dépouillement.

Modalités d'inclusion des élèves à besoins éducatifs et pédagogiques particuliers :

Au sein de notre école, nous accueillons 7 élèves à besoins particuliers. Afin de les accueillir et les aider au mieux, 4 AESH ont été nommées à la rentrée. Or la présence de 4 AESH à temps plein n'était pas justifiée au vu des recommandations en terme d'accompagnement (4h30 pour chaque élève ayant une notification mutualisée). La coordinatrice du PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) et l'AESH-référente se sont donc déplacées à l'école mi-octobre afin de rencontrer nos 4 AESH et discuter avec elles de leur mobilité puisque 2 postes devaient être retirés. A l'heure actuelle, nous ne connaissons toujours pas la décision concernant les 4 AESH qui ont toutes exprimé le souhait de rester à Simandre.

Règlement intérieur :

Quelques petites modifications ont été apportées au règlement intérieur conformément au règlement départemental:

-Paragraphe 4, « Vie scolaire » : dans la partie concernant les obligations des élèves, il a été ajouté « Une **charte des bons usages du numérique** concernant les élèves d'élémentaire est également signée entre l'élève, ses parents et l'enseignant(e).”

-Paragraphe 4, « Vie scolaire » : dans la partie concernant les obligations des personnels enseignants et non-enseignants, il a été ajouté « L'usage des outils et services numériques, sur le temps scolaire, par les personnels y exerçant ou par des personnels extérieurs à l'école ayant reçu l'autorisation du directeur, s'inscrit dans un cadre réglementaire précisé par une charte, que tous les utilisateurs adultes doivent signer afin d'attester en avoir pris connaissance.”

-Paragraphe 4, “Vie scolaire” : dans la partie “Les règles de la vie collective”, l'ajout suivant a été fait concernant le programme Phare: “l'article L.111-6 du Code de l'Education issu de la loi n°2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, implique que chaque école prenne les mesures appropriées pour lutter contre le harcèlement. L'adhésion au programme « PHARe » est obligatoire dans les écoles, sans préjudice des actions complémentaires pouvant être développées

dans le cadre des projets d'école. Ce protocole a pour objet la prévention et la lutte contre les situations d'intimidation scolaire. »

Nous en profitons pour vous informer que les élèves à partir du CE2 se verront proposer un questionnaire d'auto-évaluation entre le 6 et le 21 novembre.

-Paragraphe 4, « Vie scolaire » : dans la même partie, un ajout a été fait concernant l'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre terminal de communication (montres connectées, tablettes...) : « elle est interdite pour les élèves dans les écoles maternelles et élémentaires ainsi que pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de leur enceinte, à l'exception des circonstances, notamment des usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément.

Le présent article n'est pas applicable aux équipements que les élèves présentant un handicap ou un trouble de santé invalidant sont autorisés à utiliser dans les conditions prévues au chapitre 1^{er} du titre V du livre III du Code de l'Éducation.

La méconnaissance de ces règles peut entraîner la confiscation de l'appareil par le directeur ou la directrice de l'école ou par tout personnel placé sous son autorité pendant le temps scolaire. »

En conséquence, au paragraphe 5 « Hygiène et sécurité », la phrase « L'utilisation du téléphone portable est strictement interdite à l'école » a été retirée.

Le règlement intérieur est voté et approuvé à l'unanimité.

Il sera distribué aux familles pour signature dans les jours à venir.

Exercices de sécurité :

Un exercice de fuite a été organisé le 30 septembre à 15h45. Les enseignantes et les enfants étaient informés. L'alarme attentat-intrusion a été déclenchée depuis le hall d'entrée par la directrice.

Toutes les classes se sont rendues au point de rassemblement route de la mare en 10'42, ce qui est équivalent à l'année précédente malgré les problèmes rencontrés par les élèves de petite section qui étaient en chaussons.

Un exercice d'évacuation-incendie a eu lieu le 13 octobre à 10h20. Les enseignantes et les élèves en étaient informés également. L'exercice s'est bien déroulé et était terminé en 3'03.

Projets :

- Exposition champignons : comme tous les ans, l'APFOS nous a sollicitées afin de participer à leur exposition sur les champignons à travers des œuvres plastiques. Toutes les classes ont participé ce qui a incité les parents à se rendre à l'exposition durant le week-end. Les membres de l'APFOS ont été émerveillés par les productions des enfants qui ont également plu au public. Pour nous remercier, l'APFOS a fait un généreux don de 200€ à la coopérative.

- Cycle piscine : les élèves des classes de CM1 et CM2 ont débuté leurs séances de natation très tôt. A raison de 2 séances par semaine et 10 séances au total, le cycle s'est terminé le 17 octobre. Ils ont passé un test lors de la dernière séance. La majorité l'a validé. Ce test est censé être validé en 6ème, ce qui fait que les CM1 et CM2 qui l'ont déjà obtenu sont en avance.

Les élèves de CP et CE2, quant à eux, ont débuté leur cycle le mardi 4 novembre et le termineront le mardi 9 décembre.

- Semaine du goût : tous les élèves de maternelle sont allés visiter les Établissements Péri, maraichers à Simandre. Les enseignantes ont pu rapporter des légumes divers. Les PS ont préparé de la soupe. Les

PS-MS ont cuisiné un gâteau à la carotte. Les GS-CE1 ont préparé des gâteaux aux yaourts, dont certains sans lactose. Les GS ont fait des crumbles. En CP, CE2, CM2 et bientôt les CM1, les enseignantes ont proposé des dégustations de fruits et légumes frais et secs divers.

- Projet : ateliers de Noël les 9, 11 et 12 décembre : Toutes les classes de maternelle participeront à ces ateliers qui solliciteront les parents pour encadrer.

-Projet bibliothèque : les élèves de MS-GS se rendent à la bibliothèque chaque dernier vendredi de la période.

- Projet jeux de société : les classes de PS, PS-MS et MS-GS organisent des moments de jeux de société.

- Projet danse : toutes les classes bénéficieront de 6 séances de danse avec Marlène Guigon, professeur de danse. A l'issue de ces séances, un spectacle sera présenté aux parents.

- Projet à « La peuplière » : ce projet concerne également toutes les classes de l'école. Cependant, le nombre de séances sera différent selon les classes. Cela consistera en la réalisation de panneaux pour La peuplière (forêt-jardin des Accords du Lion d'or). Ce projet sera encadré par Léah Toutilou, dessinatrice de BD et Manon Duret animatrice à la peuplière.

- Spectacle Au 17 de la rue Chat Malo : les classes d'élémentaire se rendront au Palace de Cuisery afin d'assister à ce spectacle dans le cadre du festival « A vol d'oiseau ».

Nous remercions chaleureusement l'APE pour le financement de tous ces projets.

Nous remercions aussi grandement la municipalité pour le renouvellement de tous les ordinateurs des classes de l'école. Cela est vraiment très agréable de travailler avec du matériel neuf. Le tout a coûté 23 000 € pour 30 ordinateurs.

Coopérative scolaire :

Participation des familles au début d'année : 856€

Don de l'APFOS : 200 €

Subvention pour l'achat de livres pour la BCD : 500€

Solde de tout compte du jour: 5 000€ environ car il reste quelques chèques non enregistrés.

Prochaine rentrée d'argent : photographies individuelles et de fratries qui seront faites le 10 novembre.

Merci beaucoup aux parents pour leur participation.

Question des parents :

Une remarque nous a été faite au sujet de la qualité de l'eau du robinet consommée par les enfants. Cette remarque a été remontée à la mairie qui se veut rassurante. Finalement il s'avère que l'Agence Régionale de Santé Bourgogne confirme que l'eau de Simandre peut être bue par les enfants. L'ARS réalise de nombreuses analyses de l'eau localement dont les résultats sont disponibles sur internet.

CEL :

Emilie étant malheureusement en arrêt, les activités du CEL ne peuvent avoir lieu.

En ce moment la municipalité réfléchit de concert avec Manon Julien et Emilie pour éventuellement remettre en place certaines activités du CEL.

Cantine :

145 repas sont servis par jour en moyenne

4045 ont été servis depuis le début de l'année

118 pour des adultes

5 repas occasionnels

58 paniers repas

Un nouveau logiciel de gestion est en place depuis la rentrée. De même, pendant les vacances d'automne un nouveau four et un nouveau fourneau ont été installés, le tout financé par la mairie et la cantine.

Corinne Molard a pu revenir à temps partiel depuis septembre.

Les membres relèvent qu'il y a eu beaucoup de bons de commandes pour les fromages.

Événements à venir :

Dimanche 7 décembre : Illuminations.

Soirée karaoké : 10 janvier 2026 à la salle des fêtes.

Garderie :

Il y a une bonne fréquentation, avec parfois 55 enfants les matins et une quarantaine le soir.

Remarque : l'amplitude horaire et la souplesse de fonctionnement (sans inscription) font que la garderie de l'école est très appréciée.

APE :

L'association des parents d'élèves financent intégralement le projet du Lion d'or, pour un montant d'environ 7450€ et le projet danse qui coûtera 2872€.

Pour Noël il est prévu un cadeau par enfant. Les membres ont rencontré un éditeur qui est venu à l'école pour trouver des livres aux tarifs très intéressants.

Evènements prévus :

- 15 et 16 novembre : « Vide ta chambre » : il manque des parents pour l'organisation.
- Le tirage de la tombola aura lieu à la fin de cet événement.

Puis à venir :

Carnaval

Loto en avril

Fête de la bière : 6 juin

Kermesse et 40 ans de l'APE : 26 juin

Le magasin Gamm vert nous a proposé, par l'intermédiaire de l'APE, de participer à la semaine du jardinage qui aura lieu du 16 au 21 mars.

Mairie :

La commune a prévu d'investir dans de nouvelles tables et chaises pour 40 enfants à la cantine, le tout avec une option de fabrication « spéciale acoustique ».

La municipalité a aussi changé l'évier des adultes à la maternelle et il est prévu de changer aussi les bidets.

Monsieur le Maire remercie Priscillia et Emilie pour tout le temps passé à la modernisation de la BCD : inventaire, nouvelles modalités pour les prêts avec le même matériel qu'à la bibliothèque intercommunale.

La municipalité remercie aussi Manon pour avoir accepté le poste à la BCD.

Il est aussi prévu des travaux dès le 17 novembre pour marcher de l'école à la Forêt-jardin.

Fin du Conseil d'école : 19h40